



## Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Projet de déploiement d'un réseau de fibre optique – Présentation générale et état d'avancement –  
Décembre 2016

### **OBJECTIF : UN RESEAU INTERNET TRES HAUT DEBIT A L'HORIZON 2017/2018**

Consciente des enjeux de l'aménagement numérique de son territoire tant pour son tissu économique que sa population, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan s'est investie, depuis 2013, dans l'étude technique et financière de la création d'un réseau de fibre optique permettant de proposer un débit et une qualité optimale de service.

Sur les bases des premières conclusions des études menées, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan s'est engagée, aux côtés du Conseil Départemental de la Moselle et de 18 autres Communautés de Communes de Moselle, dans la création d'un Syndicat Mixte couvrant 500 Communes et 300 000 habitants. Cette structure assure, pour le compte de ses membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de déploiement de l'infrastructure de fibre optique (réseau Fiber to the Home (FttH)), perçoit les subventions mobilisées et définit les modalités opérationnelles (calendrier, plan de déploiement).

Le syndicat « MOSELLE FIBRE » a été créé officiellement en juin 2015. MOSELLE FIBRE va procéder à la réalisation de 140 000 prises FttH (dont environ 13 500 à l'échelle des 26 Communes membres de la CC de l'Arc Mosellan) sur la période 2016-2020 et pour un coût estimé de 200 Millions d'euros de travaux.

Aussi, MOSELLE FIBRE a lancé, à l'été 2015, deux consultations afin de retenir les entreprises chargées d'accompagner les collectivités dans la définition et la réalisation de ce projet. Au terme de ces procédures, les entreprises suivantes ont été retenues :

- La conception et la réalisation : groupement d'entreprises AXIANS ; SOGEA EST, SOGETREL du groupe VINCI Energie
- L'exploitation et la commercialisation du réseau auprès de fournisseurs d'accès internet : entreprise ORANGE

Chaque Communauté de Communes membre de MOSELLE FIBRE participe financièrement à l'investissement réalisé sur son territoire en prenant en charge le montant restant dû, une fois déduit l'ensemble des subventions préalablement perçues par MOSELLE FIBRE (L'Union Européenne, l'Etat, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental). Cette participation est estimée à 400€ par prise, soit une dépense prévisionnelle de 5.35 Millions d'Euros assumée par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

Dans le cadre de ce projet global et mutualisé, les 26 Communes membres de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, conformément au plan de déploiement arrêté par MOSELLE FIBRE fin 2015, bénéficieront de l'arrivée du réseau de fibre optique à l'horizon 2017/2018.

Le déploiement du réseau FttH sur la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se déroulera en 3 étapes, marquées par la création de 3 plaques de Nœuds de Raccordement Optique (Guénange, Kédange sur Canner, Koenigsmacker) mises en service en 2018. 13 500 logements de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan auront ainsi la possibilité de souscrire une offre THD auprès des opérateurs présents sur le réseau.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et MOSELLE FIBRE assureront, durant l'année 2017, une information détaillée sur ce dossier, une fois que seront définies avec précision les modalités pratiques du déploiement de ce réseau dans nos Communes.

Pour suivre l'actualité de ce projet : [www.arcmosellan.net/haut-debit/](http://www.arcmosellan.net/haut-debit/)